

Monsieur Aurélien Hamelle  
Directeur juridique du groupe Total  
Tour Coupole - 2, place Jean Millier  
Arche Nord - Coupole/Regnault  
92078 Paris La Défense

**Objet : réponse de ONE, Oxfam et Sherpa à la suite du droit de réponse de Total sur le rapport « La transparence à l'état brut : décryptage de la transparence des industries extractives ».**

Monsieur Hamelle,

Nous avons bien reçu votre demande de droit de réponse faisant suite à la publication, en avril 2017, de notre rapport « La transparence à l'état brut : décryptage de la transparence des entreprises extractives ». A la suite de cette réponse, que nous avons mise en ligne sur nos sites internet respectifs, nous souhaitons attirer votre attention sur certains éléments et apporter quelques clarifications.

Votre réponse n'apporte pas de nouvelles données ou d'informations qui nous permettraient de confirmer ou d'infirmer les hypothèses émises dans notre rapport, à savoir les raisons de l'écart de 100 millions de dollars entre les revenus déclarés par l'Angola et les paiements versés par les entreprises du bloc 17 calculés sur la base des déclarations de Total, ni de répondre aux questions soulevées dans le rapport.

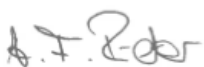
Lors de notre rencontre du 13 janvier 2017, citée dans votre courrier, nos interlocuteurs n'avaient pas répondu à toutes les questions posées par nos organisations, notamment sur le nombre de barils associés aux paiements en nature du bloc 17 en Angola qui fait l'objet de l'étude. Le cas d'étude publié dans le rapport résulte de ces questions.

Lors d'un nouvel entretien avec vos représentants le 12 mai 2017 (après publication de l'étude de cas), nous vous avons demandé de publier un certain nombre d'informations (telles que le nombre de barils associés à la valeur des paiements en nature et la méthodologie de valorisation du baril) requises par la directive, qui certes n'ont pas été transposées correctement en droit français. Ces informations additionnelles pourraient nous permettre d'infirmer ou de confirmer nos hypothèses. Nous regrettons que vous refusiez de publier ces données alors que d'autres entreprises extractives françaises le font. La meilleure manière de lever tout doute sur le cas angolais serait donc pour Total de publier ces informations supplémentaires, et notamment le nombre de barils associé au paiement en nature du bloc 17 exploité par l'entreprise.

En espérant que ces clarifications permettront une meilleure compréhension de notre démarche, nous restons à votre disposition pour continuer à dialoguer sur ce sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Friederike Röder  
Directrice France de ONE



William Bourdon  
Président de Sherpa



Claire Fehrenbach  
Directrice Générale d'Oxfam France

